



Charte du passager – Transport d’Utilité Sociale (TUS)



1. Esprit du service

Le Transport d’Utilité Sociale est un service de mobilité basé sur la solidarité.

Son objectif est de permettre à des personnes ayant peu ou pas de solution de transport de se rendre à leurs rendez-vous essentiels (santé, administratif, achats de première nécessité, lien social...). Le service repose sur l’engagement de conducteurs bénévoles et sur le respect mutuel entre conducteurs et passagers.

2. Conditions pour être passager

Je certifie que :

- Je réside sur le territoire de
- Je ne suis plus ou pas en mesure de conduire un véhicule
- Je dispose d'une "assurance responsabilité civile"

3. Mes engagements en tant que passager

Je m’engage à :

- **Respect et comportement**
 - Respecter le conducteur, les autres passagers et le véhicule.
 - Adopter un langage correct, une attitude calme et bienveillante.
 - Ne pas fumer ni vapoter dans le véhicule.
- **Sécurité**
 - Attacher systématiquement ma ceinture de sécurité.
 - Ne pas consommer d’alcool ou de produit altérant mon jugement avant ou pendant le trajet.
- **Horaires et organisation**
 - Prendre rendez-vous uniquement par l’intermédiaire de la plateforme (ne pas contacter un conducteur directement)
 - Être prêt à l’heure au lieu de rendez-vous convenu.
 - Prévenir la plateforme / le conducteur le plus tôt possible en cas de retard ou d’annulation.
- **Participation financière**
 - Régler la participation prévue (indemnisation kilométrique) et l’adhésion annuelle de 20 € à l’association Mobilité – Solidarité rurale

4. Limites du service

Je reconnaiss que :

- Le TUS n’est pas un service de taxi ni un transport en rapport avec l’assurance maladie.
- Les trajets dépendent des disponibilités des conducteurs bénévoles.
- L’association peut refuser ou suspendre l’accès au service en cas de non-respect de la présente charte.

Fait à, le / /

Nom et prénom du passager :

Signature du passager précédée de la mention « lu et approuvé »